Accusé de réception en préfecture
087-278708516-20261020-20261020_CA25-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

LIMOGES HABITAT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 20 OCTOBRE 2026

20261020_CA25 - Avenant à la convention Résidence Autonomie Municipale (RAM) des Casseaux – CCAS suspension de Provision pour Grosses Réparations (PGR)

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 20 octobre 2026 à 16 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Ont participé :

Monsieur Henry BRUNEAU, Président

Mesdames Delphine BOULESTEIX, Danielle DUVALET, Marie HERNANDEZ, Samia RIFFAUD, Samantha ROLLAND, Annie SCHWAEDERLE et Laurence VIONNET, Administratrices

Messieurs Raphaël ALARCON, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Marie JAVELON, Jean-François LANDRON, Frédéric LIZOT, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Cédric JOSEPH, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Véronique BOUTIN, Vice-Présidente, ayant donné pouvoir à Monsieur BRUNEAU

Monsieur David CHANTEREAU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur BRUNEAU

Madane Nadine BURGAUD, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame BOULESTEIX

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Jean-Yves ESTOUP et Marcel GAUBERT, Administrateurs

Madame Julia SEBBAH, représentant Alliance Offices Habitat

Absente :

Madame Christiane CHEYPE, Administratrice

La séance est ouverte à 16 heures sous la présidence de Monsieur Henry BRUNEAU, Président.

Accusé de réception en préfecture
087-278708516-20261020-20261020_CA25-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu la convention de location conclue le 7 juin 1977 entre Limoges habitat et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Limoges, relative à la Résidence de Personnes Âgées (RPA) des Casseaux, située rue du Masgoulet à Limoges,

Vu la délibération du 11 septembre 2024 autorisant la suspension de la provision pour grosses réparations (PGR) pour les années 2025 et 2026, ainsi que l'avenant correspondant,

Considérant la demande du CCAS de la Ville de Limoges visant à prolonger de deux années supplémentaires la suspension du quittancement de la provision pour grosses réparations, afin de permettre le retour à l'équilibre budgétaire de l'opération,

Considérant que plusieurs travaux de rénovation de la résidence ont été financés en 2011 au moyen de cette provision, notamment des travaux d'isolation, de rénovation des pièces d'eau, de sécurisation, de réfection des toitures et de mise en place d'un ascenseur,

Considérant le montant de la provision pour grosses réparations cumulée, qui s'élève à 608 469,53 € au 31 décembre 2024, et l'absence d'impact supplémentaire sur l'équilibre financier de l'opération,

Considérant qu'il est ainsi proposé de prolonger la suspension du quittancement de la PGR pour une durée de deux ans supplémentaires,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Autorise la Directrice générale à signer un avenant à la convention de location du 7 juin 1977 conclue avec le CCAS de la Ville de Limoges, afin de prolonger la suspension du quittancement de la provision pour grosses réparations pour une durée de deux ans à compter de la signature dudit avenant.

Formalités de publicité effectuées
le 27 OCT. 2026

Pour extrait conforme,
Limoges, le 27 OCT. 2026
LE PRESIDENT
Henry BRUNEAU

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES METROPOLE
LIMOGES HABITAT